

députés qui, au meilleur de votre connaissance, soient dignes de confiance et capables de bien remplir leur mandat, débarrassez-vous de tous les préjugés créés par l'intérêt, l'esprit de parti et autres mauvais motifs, afin que les hommes de votre choix soient des hommes fermes dans les bons principes ; inflexibles quand il s'agit de supporter les droits et les libertés de l'Eglise ; indépendants de tous les partis qui ne chercheraient que leurs intérêts particuliers et non ceux du pays ; bien décidés à renoncer à leurs postes d'honneur et à leur charges lucratives plutôt que de manquer à leurs devoirs et de violer leurs promesses et leurs engagements ; des hommes enfin qui prouvent leur bonne volonté par des faits, par exemple par leurs votes, plutôt que par leurs discours et leurs paroles. ".....

2o *Quels sont ceux pour qui l'on ne doit pas voter ?* — " Ceux-là ne méritent pas vos suffrages qui se montrent hostiles à la religion et aux principes divins qu'elle enseigne ; qui avancent et soutiennent, dans leurs discours, et leurs écrits, des erreurs que l'Eglise condamne ; — qui, pour se faire élire à tout prix, emploient la corruption, les mensonges, les fraudes et les excès d'intempérance ; — qui refusent à leurs curés le droit de donner des instructions sur les devoirs qu'ont à remplir en conscience les candidats aussi bien que les électeurs..... qui voudraient que l'Eglise fût séparée de l'Etat ; qui soutiennent des propositions condamnées par le Syllabus ; — qui rejettent toute intervention du Pape, des Evêques, des prêtres, dans les affaires des gouvernements, comme si ces gouvernements n'étaient pas soumis aux principes que Dieu a révélés à l'Eglise, pour la bonne administration des peuples,..... — qui, en dépit de leurs protestations en faveur de la Religion, favorisent efficacement et louent ouvertement les journaux, les livres, les sociétés d'hommes que l'Eglise condamne, etc. " (Lettre past. déjà citée).

Ne découvrez pas sitôt, dans la chaleur d'une querelle, ce que vous avez vu, de peur qu'après avoir ôté l'honneur à votre ami dans la colère, vous ne puissiez plus le réparer.

Traitez de vos affaires avec votre ami, et ne découvrez point votre secret à un étranger, de peur que l'ayant appris il ne vous insulte, et ne cesse de vous le reprocher.

(Prov. de Salomon, xxv, 8-10).